



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

auto-entrepreneurs

Question écrite n° 20156

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de Mme la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme sur les distorsions de concurrence instaurées par le régime de l'auto-entrepreneur notamment dans le secteur du BTP. Si ce dispositif a certes le mérite de représenter une nouvelle porte d'accès à l'activité professionnelle, il remarque qu'il est, dans le même temps, à l'origine d'un certain nombre d'inégalités. En effet, les chefs d'entreprise doivent s'acquitter de charges sociales et fiscales beaucoup plus importantes que les auto-entrepreneurs présents dans ce secteur d'activité. Au moment où de petites et moyennes entreprises du BTP sont si durement frappées par la crise et font place à de réelles difficultés, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'elle compte prendre afin de remédier à cette situation et rétablir un cadre concurrentiel loyal.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20156

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Artisanat, commerce et tourisme

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mars 2013](#), page 2386

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)